

# 5.6

## Autres décisions

---

---

**5.6 AUTRES DÉCISIONS****Approbation des barèmes de calcul des valeurs des polices d'assurance dans le cadre de la liquidation de l'Association indépendante d'entraide des Israélites de Montréal**

Décision N° 2009-PDG-0174

Date : 25 novembre 2009

En date du 25 novembre 2009, l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») a approuvé par sa décision n° 2009 PDG 0174 les barèmes servant à établir la valeur des polices d'assurance détenues par Association indépendante d'entraide des Israélites de Montréal (l'« association ») dans le cadre de sa liquidation volontaire. Cette décision a été prononcée par le président directeur général de l'Autorité, en application de l'article 400 de la Loi sur les assurances, L.R.Q., c. A-32, selon l'information transmise par le liquidateur de l'association RSM Richter inc..